AFFAIRES DIVERSES - QUESTIONS ORALES

Motion du groupe majoritaire - sur la question de la dépendance

Mme JOLY, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : «Loin des engagements de campagne du candidat Nicolas Sarkozy le rapport réalisé par Valérie Rosso-Debord, Députée UMP, donne un aperçu des intentions du Président et au-delà, de la majorité présidentielle sur la question de la dépendance.

Les solutions proposées sortent du champ de la solidarité nationale évoquant l'assurantiel dès 50 ans et le recours sur succession pour récupérer les aides APA, introduisant ainsi la création d'un 5^{ème} risque. En conséquence, les moyens ne seraient concentrés qu'au profit des personnes âgées les plus dépendantes, excluant les personnes en perte d'autonomie due au vieillissement et/ou au handicap. A Besançon 6500 personnes ont 75 ans et plus 2000 personnes sont en situation de handicap, les Bisontines et les Bisontins comptent sur notre vigilance dans ce débat.

C'est pourquoi:

- nous faisons le choix de prendre le concept de perte d'autonomie en lieu et place de la dépendance utilisée de manière réductrice,
- nous refusons un nouveau découpage de la sécurité sociale qui conduirait à une rupture supplémentaire de l'unité de celle-ci,
- nous affirmons l'universalité et la solidarité de notre sécurité sociale, nous voulons la renforcer et y intégrer la réponse aux besoins de la perte d'autonomie,
- nous voulons une vraie politique publique de la prise en charge de la perte d'autonomie tout au long de la vie articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire,
- nous proposons un pôle public de l'autonomie départementale s'appuyant sur le développement des services existants prenant en compte la personne dans sa globalité (santé, aide aux aidants, transports, habitat, urbanisme) avec une gestion démocratique élargie,
- nous proposons une coordination nationale des pôles publics départementaux assurant cohérence et égalité sur le territoire,
- nous proposons le principe d'un financement solidaire dans la sécurité sociale et d'un financement public, une taxe sociale prélevée à la source pour les employeurs ne respectant pas la loi pour les personnes en situation de handicap, une affectation d'une partie de la contribution supplémentaire sur les revenus financiers des entreprises, des banques et assurances ainsi que des ménages les plus riches, un financement public par l'Etat au moyen d'une dotation de compensation pour les départements, indexée sur leurs dépenses annuelles.

La qualité de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie par une société permet de mesurer son degré d'évolution et sa volonté ou non de placer l'être humain au centre de son action.

Le Conseil Municipal de Besançon demande solennellement à M. Le Premier Ministre et au Parlement de prendre en compte ces observations».

«M. LE MAIRE: Si vous pouviez grouper vos interventions ce serait bien car on ne va pas repartir sur un débat. C'est une motion: on est pour ou on est contre. Monsieur BONNET, on a dit du mal du Président de la République, ce n'est pas bien je pense...

M. Pascal BONNET: Ça tout le monde le sait mais nous, nous refuserons de participer au vote sur cette motion dans la mesure où c'est un débat qui mérite une préparation. Là on est en fin de Conseil. En plus ça part d'un a priori idéologique et de présomptions qui ne sont pas vérifiées quant au choix qui sera fait par le Gouvernement. Il y aura un débat parlementaire, en particulier un certain nombre de parlementaires UMP ne sont pas favorables au recours sur succession. Ensuite on ne va pas revenir aussi sur le fait que l'APA n'a pas été financée en son temps, etc. on le sait.

Là, un certain nombre de choses sont des propositions intéressantes, il y a aussi des mots qui ne sont que des mots alors qu'il y a une réalité qu'il faut affronter, que le Gouvernement essaie d'affronter alors que ça n'a pas été fait avant. La perte d'autonomie c'est une notion importante mais ce n'est pas la dépendance, c'est autre chose. On est là en train d'essayer de financer la dépendance. La prévention à la perte d'autonomie c'est une autre question. Personne ne remet en question l'assurance maladie et la Sécurité Sociale. Simplement on sait qu'on ne peut pas tout financer par le public. Vous avez dit tout à l'heure dans le rapport du compte administratif qu'il n'était pas question d'opposer le public et le privé, là vous êtes à nouveau dans ce schéma d'opposition de l'un à l'autre. On n'a pas les moyens de tout financer par le seul public ; il faudra un certain nombre de propositions ouvrant sur des champs différents et c'est un débat majeur que le Gouvernement a le courage d'affronter et qu'ici on n'est pas en mesure à mon avis de traiter correctement.

M. LE MAIRE: D'accord, on a compris.

M. Jean ROSSELOT : ...le problème c'est qu'on est ni délégués, ni adjoints, ni maires et on n'est pas informé du tout des sujets dont vous avez l'initiative. Je proteste vivement que vous nous serviez cela sans qu'on en soit informé.

M. LE MAIRE: C'est une question?

M. Jean ROSSELOT : Oui c'est une question, il y avait une conférence, ça méritait qu'on s'y prépare un peu si vous voulez un débat. Ce n'est pas la peine de nous servir des trucs tout faits parce que vous avez l'immense privilège de savoir, d'être entre vous et de nous prendre pour pas grand chose. Vous nous amenez cela sur table, on n'a pas le temps de travailler le sujet et on ne participera pas au vote

M. LE MAIRE: On a bien compris que vous ne participerez pas au vote.

M. Philippe GONON : Simplement sur un débat aussi compliqué et sans préparation, nous nous sentons incapables d'intervenir donc nous ne participerons pas au débat.

Mme Martine JEANNIN: Contrairement au sport, j'ai droit à la parole bien que je n'y connaisse pas grand chose sur le vieillissement mais j'ai quand même pris un petit peu de temps, j'ai cherché, parce que contrairement à d'habitude, vous nous avez envoyé cette motion par mail il y a deux jours donc en fin de compte j'ai étudié quelque chose.

M. LE MAIRE: M. ROSSELOT ne l'a pas eue, vous, vous l'avez eue il y a deux jours.

Mme Martine JEANNIN : Oui en même temps que lui d'ailleurs car il était dans la liste.

M. LE MAIRE: Il faut lire vos mails Monsieur ROSSELOT.

Mme MARTINE JEANNIN : Je vais quand même vous dire ce que j'ai trouvé, c'est très court.

M. LE MAIRE: Au moins vous, vous lisez les mails qu'on vous envoie, M. ROSSELOT non.

Mme Martine JEANNIN : Le problème du vieillissement de la population n'est pas nouveau et ce problème s'amplifie d'année en année. Cependant on peut constater que tout le monde ne vieillit pas de la même manière. Certains ont des problèmes de santé, d'autres non, certains ont encore et toujours des problèmes financiers, d'autres non. Je dirais que la seule vraie justice sociale qui existe entre nous tous c'est en fait au dernier souffle de la vie de chacun.

Pour en revenir à la motion, elle n'apporte aucune véritable solution. Un grand nombre de mesures sont déjà en place, mesures datant du reste de l'application en 2002 de l'APA par Paulette GUINCHARD. L'APA est une allocation versée par les départements à des personnes selon un classement à 6 niveaux, le gire 1 à 6. Le gire 1, je ne vais pas tous vous les détailler, le gire 1 correspond aux personnes confinées au lit ayant perdu leur autonomie et on y est là dedans, elles ont perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, le gire 6 correspond aux personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie. Le problème je vais vous dire où il se situe. L'APA a succédé à la Prestation Spécifique de Dépendance (PSD) qui ne prenait en compte que les gires 1 à 3. Or en étendant l'APA au gire 4 il y a eu une explosion de personnes âgées concernées qui étaient moyennement dépendantes. Je vais vous dire franchement la motion n'apporte aucune solution donc je vote contre.

Mme Catherine GELIN: Je trouve déjà que dans les trois mots dépendance, perte d'autonomie et handicap il y a des confusions et une incompréhension par rapport à ce que ça pouvait être.

D'autre part la formulation n'est pas simple donc ça mérite peut-être d'être retravaillé effectivement et d'être reformulé. Il y avait il y a quelques années le fond national de solidarité qui exigeait un retour si toutefois la personne avait trop perçu de son vivant. C'est vrai que ça a existé et je signale qu'il y a un devoir d'assistance pour les descendants et les ascendants.

Ensuite pour la Sécurité Sociale, il y a des propositions comme une TVA sociale, ce sont peut-être des choses à développer. Et quant au handicap et la façon dont cela peut être fait, je pense que la Municipalité peut également, a les moyens de faire les choses comme il faut. En dernière commission de voirie j'ai rencontré M. DEMONET qui m'a dit qu'on allait équiper la salle de Conseil Municipal, essayer de l'adapter au handicap, et m'a demandé ce dont j'avais besoin. J'ai donc appelé mes associations, une association de kiné, j'ai appelé également Retina France qui m'a ramené vers un service que vous connaissez bien c'est le CICAS puisqu'il est Besancon.fr, et vos ergothérapeutes y sont.

Donc je pense que bien utiliser les moyens que vous avez c'est aussi une façon d'aider les personnes qui souffrent de handicap ou qui ont besoin d'une aide ou qui ont une dépendance.

Enfin je parle souvent de la vie des quartiers, des projets de vie des personnes. Il faut savoir que demain les retraites seront de plus en plus petites, les gens n'auront plus les moyens de bouger avec des voitures pour aller faire des courses à droite, à gauche, donc il faut penser aussi que prendre un tramway et aller stationner à Châteaufarine avec un véhicule et faire des centaines de mètres pour aller faire ses courses de la semaine, ce sont des choses très compliquées. Donc c'est aussi un débat de ville et d'organisation. Ce que je veux dire c'est qu'au niveau national il y a des choses qui ne sont pas bien comprises, au niveau du sens des mots ce n'est pas trop compris, par contre je pense qu'au niveau local on peut faire.

M. LE MAIRE: Monsieur ROSSELOT je vous fais le reproche de vous offusquer en disant que vous n'avez pas cette motion. Je viens de vérifier, elle a été envoyée par la voie administrative électronique comme toutes les motions. Alors avant de hurler, voyez cela avec votre attachée de groupe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés [2 contre du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN et Mme GELIN), le groupe UMP-NC (M. ROSSELOT, M. GIRERD, M. BONNET, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme PEQUIGNOT) et le groupe MODEM (M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN) ne participant pas au vote], décide d'adopter la motion présentée par le groupe majoritaire.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.